



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

N° 72

Séance du 23/05/2020

Objet : Avenant n° 1 à la convention de groupement de commande entre la 3CO et l'AFD relative à l'étude d'opportunité d'aménagement des plages du littoral de la 3CO.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 18

Nombre de suffrages : 18

L'an 2020 le 23 mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de conférence de la Maison des Services Publics de Combani dans le respect des mesures barrières contre le Covid-19, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine.

Conditions de quorum requises conformément à la loi d'urgence du 22 mars 2020 pour faire face à l'épidémie du Covid-19.

Etaient présents :

M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. AHMED-COMBO Ali, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme BAMANA Anchya, M. HAROUNA Zaidani, Mme AHMED Aïda, Mme SAID Moinécha, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme BACAR Inchatil Soilihi et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié,

Date d'affichage :
14/05/2020

Etaient absents :

Date de convocation :
14/05/2020

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ABDALLAH Saïd, Mme AHMED Fatima, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, Mme MAHADI Salima, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, M. KAMARDINE Mansour, M. MATTOIR Abdullah, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme CHANFI Dahabia, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, et Mme MROIVILI Amina Moilim.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

28/05/2020

Procurations : Aucune.

Etaient excusés : Aucune.

Secrétaire de séance : Mme BAMANA Anchya.

Et affichage du :

28/05/2020

Par délibération n° 44 du 14 décembre 2018, le Président de la 3CO est autorisé par le conseil à signer une convention de groupement de commande avec l'agence française de développement (AFD) pour commander l'étude. Cette convention prévoyait un financement à 100 % par l'AFD du coût de l'étude à hauteur de 50 000 € et une durée de la convention jusqu'au 30 avril 2020.

Or, suite à la consultation des entreprises, il est constaté que toutes les offres des candidats, après classement final, sont de loin supérieures à 50 000 €.

Une négociation a été menée entre la 3CO et l'AFD pour revoir le plan de financement initial de l'étude et un accord a été trouvé : l'AFD accepte de porter sa participation financière à 90 000 € et de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 avril 2021 d'une part, et la 3CO est demandée d'apporter le complément (soit 9 150 €) d'autre part.

Un avenant n° 1 à ladite convention est proposé au conseil pour tenir compte de ces changements.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande entre la 3CO et l'AFD relative à l'étude d'opportunité d'aménagement des plages du littoral de la 3CO

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 23/05/2020.

Le Président,

M. Zanoudine ANTOYISSA

